



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Conditions de travail (CT)

Type d'opportunité : Reconstitution d'enquête existante

Périodicité : tous les 3 ans

Demands : La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé. La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Au cours de sa réunion du 4 mai 2017, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné le projet d'enquête « Conditions de Travail » (CT 2019).

CT 2019 constituera le huitième point d'une série d'enquêtes. Elle est désormais menée en panel tous les trois ans, avec une alternance entre une dominante « conditions de travail » (2013 et 2019) et une dominante « risques psychosociaux » (CT-RPS dont la première édition s'est déroulée en 2015-2016).

La demande sociale d'informations sur les conditions de travail et les risques professionnels est vive compte tenu de leur impact sur la santé des travailleurs et le bon fonctionnement des entreprises. Les préoccupations actuelles portent sur les questions de pénibilité et de soutenabilité du travail mais aussi des questions de stress au travail et de prévention des risques psychosociaux.

Le lancement du plan Santé au travail 3 et les travaux du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) et du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux montrent l'importance sociale et politique de ces questions. L'enquête Conditions de travail se nourrira des réflexions et attentes formulées par ces instances et apportera de nouveaux éléments de réponse en vue d'améliorer les politiques publiques et privées de prévention.

Depuis la mise en place du volet employeur en 2013, les représentants des employeurs ont également affirmé l'intérêt d'une enquête auprès des employeurs pour recueillir leur point de vue sur les conditions de travail et les risques psychosociaux afin de mieux connaître leurs pratiques et initiatives en matière de prévention des risques professionnels.

Cette enquête d'initiative nationale ne s'inscrit pas dans la réponse à un règlement européen.

L'enquête Conditions de travail est un élément clé du dispositif de connaissance des conditions de travail : la profondeur temporelle du dispositif et la couverture de l'ensemble des actifs occupés constituent ses principaux atouts. Elle a permis de documenter l'évolution du travail depuis 40 ans et elle a accompagné l'émergence de nouvelles questions de recherche sur le travail.

L'enquête comprend deux volets : un volet « Individus » dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee et un volet « Employeurs » dont la collecte sera confiée à un prestataire sélectionné par appel d'offres.

Le volet « Individus » vise à cerner au plus près le travail tel qu'il est perçu par le travailleur, à la différence du travail tel qu'il peut être prescrit par l'entreprise ou l'employeur. Les principaux thèmes abordés dans le volet « Individus » de l'enquête seront : l'activité professionnelle, les horaires et l'organisation du temps de travail, l'organisation, les rythmes et les moyens de travail, les risques, les

contraintes physiques et leur prévention, les contraintes psychosociales, les relations avec le public, la violence au travail, le parcours professionnel et familial, la santé physique et mentale.

Un auto-questionnaire, rempli par l'enquêté, permettra de mesurer l'exposition aux risques psychosociaux selon les grilles d'analyse internationalement reconnues, et en cohérence avec les recommandations du Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail.

Depuis 2013, un panel a été mis en place pour permettre un suivi tous les trois ans sur un grand nombre de questions communes aux deux enquêtes et l'étude des trajectoires individuelles. Tous les répondants à l'enquête CT-RPS 2016 seront réinterrogés, y compris les personnes inactives pour qui le questionnaire sera allégé et adapté. Le panel sera rafraîchi par des entrants pour garantir la représentativité de l'échantillon. Ce dispositif permettra donc à la fois une analyse en coupe des conditions de travail des actifs occupés en 2019, et une analyse en panel, pour approfondir la compréhension des interactions entre conditions de travail, santé et trajectoires professionnelles.

Les unités statistiques enquêtées seront les individus. Il s'agit de l'ensemble des personnes ayant un emploi indépendant ou salarié, des secteurs public et privé, en contrat à durée indéterminée ou temporaire, âgées de 15 ans ou plus. Pour le volet panel, l'enquête Conditions de travail 2019 réinterrogera les répondants de CT-RPS 2016 quelle que soit leur situation vis-à-vis du marché du travail au moment de l'enquête (c'est-à-dire actifs occupés, au chômage ou inactifs, retraités ou non). Les personnes qui se sont éloignées de l'emploi depuis 2016 seront suivies tout au long du dispositif, les retraités seront interrogés une seule fois (sauf s'ils exercent encore une activité). Pour le volet en coupe, un échantillon complémentaire incluant notamment des jeunes sera tiré pour compenser l'attrition liée au panel et conserver la représentativité de l'échantillon.

L'échantillon du volet « Employeurs » est constitué à partir de deux sources : les employeurs des salariés interrogés lors du volet « Individus », et le fichier SIRUS pour un échantillon aléatoire complémentaire. L'enquête sera adressée aux établissements pour une description au plus près de l'organisation du travail des salariés, même s'il est possible que certaines informations à collecter relèvent du niveau de l'entreprise lorsqu'elle comporte plusieurs établissements. Le questionnaire sera décliné en trois modèles : secteur marchand et associatif, secteur hospitalier, reste de la fonction publique (État et collectivités locales). Un socle commun de questions sera posé à tous les établissements, suivi de modules spécifiques aux trois secteurs.

Le champ géographique de l'enquête est la métropole et quatre départements d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane). Il sera étendu à Mayotte pour le volet individu.

Le volet « Individus » sera réalisé en face-à-face. En fin d'entretien, une partie auto-remplie par l'enquêté avec un casque audio (en « audio-casi ») sera proposée pour les questions les plus sensibles. Le temps de réponse pour un individu sera d'une heure au maximum (une heure quarante-cinq au maximum pour deux individus du même ménage).

Le volet « Employeurs » sera réalisé par voie postale, avec des relances téléphoniques et/ou mail et la possibilité pour les entreprises de répondre sur internet. L'enquête auprès des employeurs comportera au maximum 8 pages (une soixantaine de questions, environs 45 minutes).

La collecte du volet « Individus » est prévue pour durer huit à neuf mois d'octobre 2018 à mai-juin 2019. Le volet « Employeurs » sera réalisé à la suite, dans le délai le plus bref possible.

La comitologie s'appuie sur : un comité scientifique (Anact, Ceet, Clerse, Coct, Dares, Dgafr, Dgt, Drees, Inrs, Insee, DR-IDF, Groupe Alpha, Pse Cepremap, Sciences Po, Université de Lille, Université Paris Dauphine) et un comité de concertation (Cfdt, Cftc, Cfe-Cgc, Cgt, CPME, Coct, Fnath, Fnsea, Fo, Medef, U2p, Unsa).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour deux ans, soit les années 2018 et 2019.